



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230830-B20230829_05_MP-CC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-neuf août à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-et-un août sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT,
Maurice LORENTZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

Absent avec procuration : ./.

Absents excusés : Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Benoit STEINMETZ

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 9

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication,

Était excusée : Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



5. Objet : Marché de fourniture et pose de parcs sportifs communautaires extérieurs

Vu les articles L. 2125-1 1°, R. 2122-2, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique,

La Communauté de Communes a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert portant sur la fourniture et pose de parcs sportifs communautaires extérieurs.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 20 mars 2023 au Journal d'Annonces Légales (La Semaine), au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). La date limite de remise des offres a été fixée au 25 avril 2023 à 12 h 00.

Aucune offre n'ayant été déposée pour le marché, ce dernier a donc été déclaré infructueux.

Conformément aux dispositions de l'article susmentionné, R. 2122-2 du Code de la commande publique, un marché sans publicité ni mise en concurrence a été lancé au 15 mai 2023, sur le profil d'acheteur de la Communauté de Communes. La date limite de remise des offres a été fixée au 22 juin 2023 à 12 h 00.

L'accord-cadre à bons de commande est conclu pour une durée d'un an à compter de la réception du bon de commande, reconductible tacitement deux fois maximum.

L'accord-cadre est conclu pour un montant minimum annuel de 40 000 € H.T. et un montant maximum annuel de 180 000 € H.T. Les montants sont identiques pour chaque période de reconduction.

Au regard des critères de jugement des candidatures et des offres, l'accord-cadre a été attribué à l'entreprise SPORT PARC à 78860 SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE, dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la passation de l'accord-cadre de fournitures et pose de parcs sportifs communautaires extérieurs avec l'entreprise SPORT PARC à 78860 SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 30 août 2023

Le Président,

Michel PAQUET

